



Un projet-phare du mandat

Le plan Lumière porte sur l'intégralité des points lumineux de la ville :

Un patrimoine de 2 354 points lumineux dont 100% passeront en LED !

La Ville a déjà remplacé une partie du parc de lampadaires existants (502 à ce jour), il en reste donc 1852 qui bénéficieront de LED. Le déploiement est en cours, afin de générer rapidement des économies d'énergie. La plus grande part du programme se déroulera en 2024 et 2025.

L'enveloppe totale du projet se chiffre à 5,1 millions d'euros dont :

- une part en investissement : 3,9 millions euros (l'autorisation de programme a été votée par le Conseil municipal le 25 mai 2023)
- une part en fonctionnement : 1,2 million pour la gestion des équipements et leur maintenance.

Financement : un investissement vertueux

Pour financer un tel projet, la Ville a contracté un emprunt de 2,3 millions d'euros sur 13 ans auprès de la Banque des Territoires. Le Plan Lumière étant un projet permettant de faire des économies d'énergies, un prêt à taux zéro a pu être négocié ! Il faut y ajouter une subvention de 360 000€ par la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), ce qui limite à un peu plus de 2 millions d'euros le montant restant que la Ville peut autofinancer grâce à sa bonne santé financière permise par la politique de gestion rigoureuse de la majorité municipale. Quand on sait que l'objectif est de diviser les consommations d'énergie par 4, on peut imaginer les importants gains financiers que permettra ce projet et qui augmenteront à proportion de la hausse des coûts de l'énergie.

4 PROFILS NOCTURNES DÉFINIS



1 LES VOIES IMPORTANTES DE CIRCULATION, LES CENTRALITÉS DE QUARTIERS

Tombée de la nuit : 100 % des points lumineux sont allumés

- ⌚ De 22 h à 5 h : la puissance lumineuse est baissée à 50 %
- ⌚ De 5 h au lever du jour : retour à 100 %

Intensité lumineuse : 2 700 Kelvin

2 LES VOIES SECONDAIRES ET RÉSIDENTIELLES

Tombée de la nuit : 100 % des points lumineux sont allumés

- ⌚ De 22 h à 1h : la puissance lumineuse est baissée à 50 %
- ⌚ De 1 h à 5 h : 20 % de puissance
- ⌚ De 5 h au lever du jour : retour à 100 %

Intensité lumineuse : 2700 Kelvin



À SAVOIR

Le Kelvin est l'unité utilisée pour décrire la température de couleur d'une source lumineuse. Plus le nombre de Kelvin est faible, plus la couleur de la lumière est chaude. La moyenne est située entre 4 000 et 6 000 Kelvin. Des valeurs inférieures à cette moyenne (2 700 et 2 400 Kelvin à Sainte-Foy) se matérialisent par une couleur chaude (jaune/orange et non pas blanche).

LA TÉLÉGESTION : UN PILOTAGE CIBLÉ

Les lampadaires de l'éclairage public sont alimentés par groupes à partir d'armoires électriques (95 armoires dans la ville). Tous ces équipements sont télégérés depuis un ordinateur que l'opérateur peut piloter (programmation, modifications, coupures ponctuelles, etc). Le système procure également des remontées d'informations en temps réel (consommation électrique, pannes, etc).

Mieux : dans le Plan Lumière qui va être déployé, 50 % des points lumineux seront télégérés au lampadaire près ! L'opérateur pourra régler les profils nocturnes de manière précise et ciblée, mais aussi agir en cas d'événement prévu ou imprévu (une manifestation culturelle, un accident...). Cet éclairage ponctuel peut également être couplé à une enquête liée à la vidéo-surveillance. Sobriété et sécurité, on vous dit !



3

LES ESPACES DE LA CEINTURE VERTE

Tombée de la nuit : 100 % des points lumineux sont allumés

- ☉ De 22 h à 5 h : la puissance lumineuse est baissée à 20 %
- ☉ De 5 h au lever du jour : retour à 100 %

Intensité lumineuse : 2400 Kelvin

4

LES PARCS ET JARDINS PUBLICS

Tombée de la nuit : 100 % des points lumineux sont allumés

- ☉ De 22 h à 1 h : la puissance lumineuse est baissée à 50 %
- ☉ De 1 h à 5 h du matin : 20 % de puissance
- ☉ De 5 h au lever du jour : retour à 100 %

Intensité lumineuse : 2400 Kelvin

